

Charte du jeune volleyeur à Colombier Volley

Saison 2025/2026



Le club de Colombier Volley a élaboré la « Charte du jeune volleyeur » pour apporter à l'ensemble de nos jeunes un cadre sportif convivial et respectueux pour tous.

En tant que joueur-se, je m'engage à :

Venir régulièrement aux entraînements afin de pouvoir progresser au même rythme que mes camarades et ne pas pénaliser le groupe.

Prévenir mon·ma coach en cas d'absence dans les meilleurs délais, par l'intermédiaire de Spond, sans oublier d'indiquer un motif valable.

Les entraînements sont préparés en amont et en fonction du nombre d'athlètes présents/tes et de leur niveau de jeu.

Venir m'entraîner dans de bonnes conditions et respecter les règles de vie de mon équipe (horaires, attitude et comportement).

Opter pour un sport sain, sans drogue et alcool selon les recommandations Cool and Clean.

En cas d'amende lors d'un match (carton jaune ou rouge), en assumer les frais qui en incombent.

En cas de blessures, l'annoncer rapidement à mon entraîneur·e afin d'adapter la charge d'entraînement et de contacter un médecin si besoin.

Pour le·la joueur·se majeur·e : accepter que le·la médecin ou autre pratiquant de soins, puisse partager avec mon·ma coach les informations lui permettant de savoir si je suis apte ou pas à pratiquer le sport, ou en partie, dans le respect des règles du secret médical.

En tant que parent, je m'engage à :

M'informer et m'intéresser à l'activité de mon enfant.

M'inscrire sur Spond afin de pouvoir être au courant de la vie du club.

Toutes les communications et informations seront transmises via Spond, il est donc important que tous les parents téléchargent l'application.

Prendre contact avec le/la coach en cas de problème, inquiétude, particularités, etc... afin de prendre les dispositions nécessaires au bien-être de l'enfant et du groupe.

Pour les parents d'enfant mineur : accepter que le·la médecin de mon enfant ou autre pratiquant de soins, puisse partager avec le·la coach les informations lui permettant de savoir si l'athlète est apte ou pas à pratiquer le sport, ou en partie, dans le respect des règles du secret médical.

En tant que coach, je m'engage à :

Transmettre, apprendre et faire progresser l'équipe dans un esprit de confiance et de bienveillance.

Être ouvert-e à la discussion – enfants et parents.

Les parents qui souhaitent assister à un entraînement sont les bienvenus ! Le-la coach prend volontiers un moment afin d'échanger avec ceux-ci.

Faire au mieux pour que chacun-e se sente à sa place au sein de l'équipe.

Pour tous :

Avoir une attitude Fair-Play et de respect envers les adversaires, les arbitres, le public, les coaches et les coéquipiers-pières.

Donner l'autorisation au club d'utiliser des photos et images pour différentes utilisations (médias, réseaux sociaux, document et site web du club).

Dans le cas où une personne titulaire d'un permis de conduire est amenée à conduire un véhicule privé, ou de location, pour se rendre à un événement sportif, les éventuelles violations de la loi sur la circulation routière seront prises en charge par le-la conducteur-trice uniquement.

Participer à la vie du club en effectuant des tâches de bénévolat (cantine, repas de soutien, marquage, ramassage de balles) et assister à l'assemblée générale du club.

Absences prolongées ou récurrentes :

À partir de la saison 2025/2026, lorsqu'un enfant est absent à 3 entraînements consécutifs ou régulièrement absent sans indications particulières, le-la coach se permettra de prendre contact avec les parents.

Absence lors des matches :

Les dates des matches sont transmises bien à l'avance afin de permettre à chacun-e de s'organiser.

En cas d'empêchement, merci d'en informer le-la coach dès que possible. Cela permettra de trouver rapidement des solutions afin de ne pas pénaliser l'équipe.

Rappel : Forfait = Amende !

Je reconnais avoir lu la Charte et m'engage à la respecter (date et signature) :

Représentant-e légal-e :

Joueur-se :

Coach :

Date :

